

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 2

Artikel: Philippe Bernay
Autor: Capt, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-27098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

PHILIPPE BERNEY

(Avec portrait hors texte.)

Le travail qu'on va lire a été communiqué à la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, dans sa séance du 22 août 1925, au Sentier. Dès lors, M. et M^{me} Ganty-Berney, à Château-d'Oex, propriétaires de différents documents relatifs à la vie de Philippe Berney (aïeul de M^{me} Ganty), ont bien voulu les mettre à ma disposition, ce dont je les remercie très vivement. C'est grâce à leur obligeance que je peux donner ici un portrait de ce patriote de 1798.

Le travail de M. Capt est basé essentiellement sur un Mémoire écrit en 1815 par Philippe Berney, pour répondre à différentes critiques. Grâce aux documents qui m'ont été confiés, je me permettrai d'ajouter trois notes explicatives au travail de M. Capt et de le faire suivre d'un supplément relatif à divers faits et incidents de la vie du patriote du Chenit.

* * *

Privilégié d'habiter la demeure où vécut Ph. Berney, je me permets de venir rappeler à ceux que cela peut intéresser, ce que fut ce grand patriote vaudois.

La famille Berney, originaire de Bioux, s'établit à l'Orient vers 1770.

Né et élevé¹ paysan jusqu'à 16 ans, privé des ressources qu'offre l'éducation pour une imagination aussi ardente que la sienne, Philippe Berney, après avoir appris le métier de lapidaire avec son père, obtint de celui-ci l'autorisation de se rendre à Lyon puis à Paris, pour essayer le commerce des pierreries ; comme ses ressources pécuniaires étaient très limitées, il fut convenu avec son père qu'il entrerait comme volontaire aux Gardes-Suisses avec l'appui de Monsieur le Capitaine de Loys ; à côté d'un service facile il employait son temps à se procurer des connaissances utiles pour le petit commerce de pierreries qu'il faisait avec assez de succès ; de même, il cherchait à perfectionner son instruction.

La Révolution française eut lieu pendant qu'il était au service militaire, mais il quitta le régiment sur l'ordre de son père peu de temps avant la fatale journée du 10 août 1792 ; il avait donc passé en France ses jeunes années pendant lesquelles il était entré en relations avec des compa-

¹ Voici l'extrait du registre des baptêmes de la paroisse de l'Abbaye : Philippe-Louis Berney, fils d'Abram-Siméon Berney, des Bioux, et d'Anne-Louise RoCHAT sa femme, né le 12 avril 1767 et baptisé le 3 may. *Parr.* : Jean-Isaac, fils de Jean-Pierre Reymond, et Abram-Isaac, fils de Jean-Isaac RoCHAT, tous deux des Bioux. *Marr.* : Jeanne-Esther Reymond. A. RoCHAT, pasteur.

Je déclare en outre que le sus-nommé Philippe-Louis Berney a été admis à participer à notre Ste Communion le 10 avril 1783, ainsi qu'il conste par les registres de Communion et de réception des catéchumènes de susdites paroisse de l'Abbaye. A RoCHAT, past.

A l'Abbaye, le 16 mars 1787. (Acte appartenant à M. Ganty-Berney.)

tristes vaudois, qui tous espéraient de la révolution de France, l'affranchissement de leur pays ; il fit connaissance, en particulier, de Jean-Isaac Cart de l'Abbaye, expatrié par haine des Bernois.

En 1794, la commotion donnée par la Révolution française avait frappé l'imagination des peuples, les droits de l'homme ayant été proclamés, les souverains dont le pouvoir n'était pas fondé sur ces principes, tremblants, hésitaient sur les moyens de maintenir leur autorité, pendant que les sujets, profitant de cette stupeur et ralliés par le sentiment de la liberté si naturel à l'homme, employaient tous les moyens possibles pour la recouvrer ou la conquérir.

Les événements de l'époque avaient imbu Philippe Berney de ces grands principes de liberté et dès lors il était persuadé que les hommes pouvaient vivre libres de toute espèce de tyrannie, respecter, aimer et craindre les magistrats choisis par le peuple.

On peut concevoir pourquoi déjà à 20 ans, Ph. Berney ne se considérait pas comme un sujet des Bernois ; il était si éloigné de les reconnaître pour souverains du Pays de Vaud, qu'il ne voyait en eux que des ennemis de sa patrie telle qu'il la désirait, et à laquelle il espérait appartenir un jour.

A ce moment là, beaucoup d'autres Vaudois instruits et énergiques, avaient les mêmes espoirs que Philippe Berney ; une sage prudence les avait conduits à demander au Sénat de Berne, par très humble supplique, l'affranchissement du Pays de Vaud, en évitation d'une révolution ou d'une intervention étrangère.

Toutes ces tentatives inutiles n'avaient servi qu'à provoquer des arrestations, des détentions arbitraires et autres actes de fureur, auxquels se livre un gouvernement à l'agonie et tout espoir d'obtenir sans secousse une réforme heureuse fut déçu.

Les esprits étaient dans de telles dispositions (juin 1794), lorsque M. Jean-Isaac Cart vint en Suisse rendre visite à son ami Philippe Berney; il le trouva marié et toujours plus enflammé par les idées libérales; il l'instruisit des desseins d'un Comité de patriotes vaudois formé à Paris, dont il était membre; il lui apprit que le Comité de salut public de Paris, effrayé de la masse énorme de faux assignats qui étaient en circulation, faisait des recherches pour en découvrir la source; qu'on savait par des renseignements «qu'une fabrique anglaise existait en Suisse, sous l'agence de Mylord Fistehréald Sensé Ambassadeur à Berne; (*que les Bernois donnaient la main à cette vile manœuvre*;) qu'enfin un grand plan était ainsi formé pour détruire le système des finances de France ».

A l'ouïe de ces paroles, Philippe Berney saisit les fils de cette trame; il avait comme plusieurs de ses amis subi des pertes importantes sur les assignats; d'autre part, il avait incidemment rencontré et vu un Anglais nommé Schemild s'entretenir mystérieusement avec des émigrés français; après des recherches minutieuses, il apprit bientôt que cette fabrication de faux assignats se faisait à Montherod, au dessus d'Aubonne et que le bailli en avait connaissance; en moins de huit jours tous les faussaires étaient dans ses filets.

Philippe Berney rassembla alors un petit comité de patriotes, où il fut décidé sans hésitation que la chose serait portée à la connaissance du Gouvernement français, dans l'espoir de tirer profit et avantage de ce fait en faveur du Pays de Vaud; chacun se félicitait du plaisir qu'il y aurait «à mettre le Sénat de Berne aux prises avec le Comité du salut public de Paris et de voir éclabousser cette bande de fripons», qui avait causé au commerce bien des pertes.

Philippe Berney fut désigné, soit qu'il fut trouvé le plus

exalté ou le plus courageux, pour se rendre à Paris avec Cart pour dénoncer l'existence de cette fabrication de faux assignats ; il s'en fit gloire et avait le sentiment de commettre une bonne action, non seulement quant à la politique, mais aussi au point de vue d'une saine morale.

Peu de jours après, en compagnie de Cart, muni d'un demi million de faux assignats, Philippe Berney se présentait au receveur de la douane de Jougne et instruisait ce dernier de sa mission. De là, il se rendit à Paris accompagné de l'agent national de Jougne. A son arrivée, le Comité de salut public le reçut avec des démonstrations d'amitié et de reconnaissance et lui faisait part qu'une récompense de fr. 50,000.— lui était due pour le service inappréciable qu'il rendait à la France, mais il refusa ; ces fameux républicains de la Convention parurent surpris de ce refus et l'un d'eux l'embrassa avec effusion.

Le voyage du retour eut lieu en compagnie du vérificateur en chef des finances, pour rejoindre les représentants Foucher, Sevestre et Pelletier, qui se rendaient dans les départements frontière de la Suisse en mission et recherches¹ ; en peu de jours ils avaient saisi plusieurs dépôts de faux assignats. Arrivés à Besançon, Philippe Berney, étonné,

¹ Voici l'extrait de l'acte original du *Comité des Assignats et Monnaies de la Convention nationale*, daté du 25 fructidor au 2 (12 sept. 1794) qui appartient à M. Ganty-Berney : Le Comité des finances, section des Assignats et Monnaies, vu l'arrêté du 23 de ce mois qui porte que Philippe Berney se rendra auprès des Représentants du peuple, Foucher, Pelletier et Sevestre, envoyés en mission par la Convention nationale dans les Départ. du Doubs et du Jura... et Considérant que le départ de ce citoyen ne peut souffrir le moindre retard, Arrête qu'il lui sera fourni une place dans la première des diligences qui partira de Paris pour commune affranchie, à l'effet de quoi le Comité... met cette place en réquisition au profit du citoyen Berney... Signé: Pressavin. Maubert. Cochet.

(Commune affranchie était le nom « républicain » donné à la ville de Lyon après l'accomplissement de la fameuse et sangninaire mission de Collot d'Herbois.)

fut renseigné exactement sur les événements qui avaient eu lieu en Suisse pendant son absence, ainsi que du dessin des Bernois de le mettre en état d'arrestation.

Il quitta donc à Besançon les agents français pour rentrer chez lui où il trouva ses amis dans de vives alarmes ; il les rassura en leur promettant qu'ils ne seraient point compromis ; ils virent dans la suite qu'il était capable de tenir parole.

Pendant un mois dès son retour, le Sénat de Berne hésita de faire arrêter Philippe Berney ; celui-ci aurait pu se soustraire à cette arrestation, il ne le fit pas pour les raisons suivantes :

Il croyait la révolution du Pays de Vaud plus prochaine, il pensait que les Bernois changeraient de politique et fermentaient les yeux, car personne dans le pays ne se trouvait offensé de sa démarche en France ; d'autre part il était décidé de finir son rôle d'une manière conforme à son caractère.

Aussi, quand dans la nuit du 23 novembre 1794 on fit investir sa demeure par tous les piquets de la Vallée, rassemblés « sous la direction d'un chef plus que Bernois, il ne connut pas le moindre effroi » ; prévenu, il avait disposé une table, pour recevoir les soldats qui acceptèrent sans compliments quelques bouteilles de vin.

Traduit au château d'Aubonne, Philippe Berney y passa sept semaines, pendant lesquelles l'ancienne justice instruisait sa cause et rendait le jugement suivant en date du 20 décembre :

« Les Jurés ont connu et jugé que Philippe Berney est dûement atteint et convaincu par ses aveux et déclarations.

« En regardant l'infame conduite du dit, dès l'origine du plan qu'il s'était formé, comme celle d'un scélérat sans mœurs qui s'est rendu indigne de la bienveillance et protec-

tion souveraine, en allant chez une Puissance étrangère porter une dénonciation d'un délit commis dans sa patrie, sans avoir communiqué le fait à qui que ce soit qu'à son ami Jean-Isaac Cart, portant même avec lui le corps du délit et en allant ensuite implorer l'assistance et le secours de cette puissance, pendant qu'il aurait dû faire sa dénonciation à son légitime souverain.

» Il ne peut donc être envisagé, que comme faux et déloyal sujet de l'Illustre Etat sous lequel nous avons le bonheur de vivre, tellement que pour réparation de ses infamies et réprouvées manœuvres, il doit être comme un homme dangereux mis hors du commerce des honnêtes gens.

» En conséquence, les dits Jurés l'ont condamné à être mis en prison pour le reste de ses jours et à payer sa part des frais de la procédure à modération.

» Est réservée sur le tout, la grace et bon vouloir de LL. EE. souverains seigneurs et Princes. »

Cependant le Sénat de Berne, soit son Conseil secret, sentant peut-être qu'il faudrait en revenir, ou bien conduit par des motifs faciles à deviner, annula ce chef-d'œuvre de judicature criminelle et porta tout simplement la chose au correctionnel.

Ce fut de la part de LL. EE. un excès de modération de le condamner à une détention illimitée dans la maison de correction ¹.

¹ La Justice d'Aubonne ayant paru vouloir se montrer trop bienveillante pour l'Accusé, le Sénat de Berne avait d'abord renvoyé celui-ci devant une cour spéciale présidée par le bailli.

La Harpe, toujours renseigné sur ce qui se passait dans le Pays de Vaud, eut connaissance de cette affaire. Il y fit une allusion dans son *Essai sur la Constitution du Pays de Vaud* (2^{me} partie, p. 164) où on lit les lignes suivantes : « Un citoyen de la Vallée du Lac de Joux a été jeté dans les fers par Messieurs de Berne pour

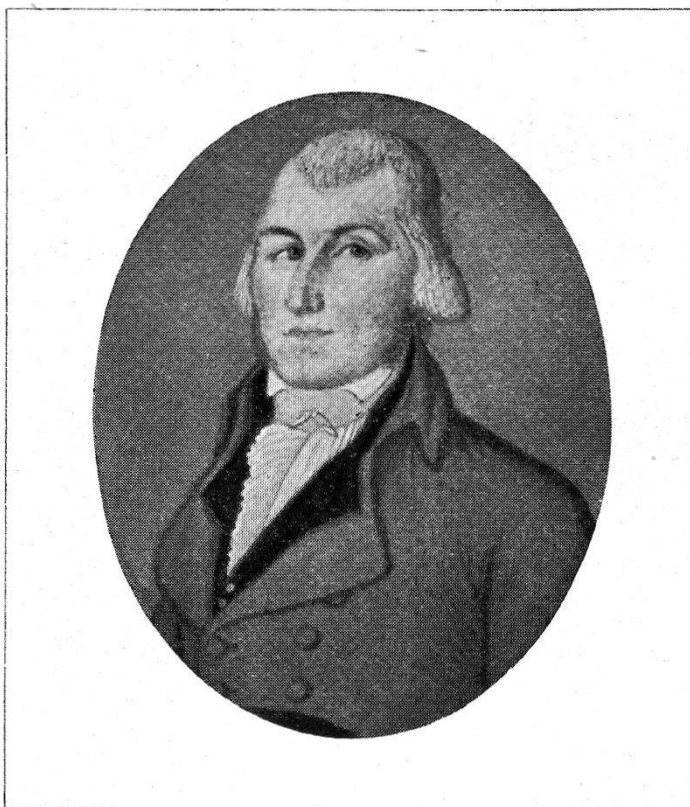
Il est facile de comprendre, vu la situation politique, que ce jugement devait soulever la réprobation des partisans de la révolution qui estimaient que Philippe Berney avait bien mérité de l'humanité, pendant que les partisans des Bernois le traitaient de criminel.

Après quatre mois de détention assez rigoureuse à Berne, sa situation de prisonnier fut totalement changée, par suite probablement des démarches qu'il fit, ainsi que son ami Cart, depuis Paris par l'entremise de l'Ambassadeur ; un des seigneurs directeurs, le colonel Morlot, se rendit lui-même présider aux arrangements qui devaient changer sa captivité en une espèce de détention simulée ; il lui fit meubler une chambre avec beaucoup de soin, y fit transporter une partie de sa bibliothèque personnelle et lui en remit la clef en présence des gardes stupéfaits.

Pendant cette nouvelle période, notre prisonnier obtint la permission d'avoir un maître de langues, de donner des leçons d'arithmétique, de cultiver les fleurs d'un petit parterre qu'il établit dans le vaste jardin de cette maison située aux remparts, d'aller seul se promener en ville et enfin de faire du commerce, car quand il quitta après seize mois cette demeure où il oubliait presque qu'il était prisonnier, il dut remettre un atelier de broderie avec pierreries qu'il avait organisé à son compte.

Philippe Berney ne comprit jamais le changement de la conduite des Bernois à son égard, cependant il crut en deviner la cause ; peu de temps avant sa libération, l'avoyer

avoir dénoncé aux gouvernans français *Baud, Langlois* et les autres vendeurs de faux assignats. Forcé de sévir momentanément contre ces fripons, le gouvernement s'en vengea sur celui qui les avait fait connaître. Dès lors, il leur a fait grâce, mais celui qui les avait fait connaître n'est pas encore libre. Telle est la récompense qui attend en Suisse ceux qui se montrent des partisans sincères de la neutralité, *les fidèles et bons amis de la France républicaine...* » (Note de la Rédaction.)



PHILIPPE BERNEY

Steiger le fit demander chez lui et, après lui avoir assuré qu'il avait une affection toute particulière pour les gens de la Vallée et surtout pour la famille Berney qu'il avait eu l'occasion d'estimer lorsqu'il était baron à Montricher, finit par le solliciter de donner sur les journaux français un démenti à F.-C. de Laharpe qui accusait les Bernois de le maltraiter. Malgré sa résistance aux vœux de ce premier magistrat, rien en mal ne fut changé à son égard.

Il y avait seize mois qu'il était à Berne lorsque, à son grand étonnement, il reçut la visite de deux médecins et d'un chirurgien qui avaient l'ordre de donner une déclaration au Sénat sur sa santé, qui était moralement et physiquement excellente.

Cependant ces Messieurs déclarèrent qu'il devait subir une cure aux bains de Louèche, en Valais ; interdit, il fut au fait quand M. d'Erlach de Morges, qui était son zélé protecteur, vint lui dire de faire à l'instant une requête pour aller aux bains, ce que le Sénat lui accorda de suite avec la réserve de se représenter trois mois plus tard.

L'histoire des bains n'était qu'une manière bizarre de le remettre en liberté, après cela il obtint ce qu'il voulut, entre autres la remise des frais de son procès, se montant à 56 louis ; il aurait sans doute obtenu une indemnité pour cette réclusion injuste si, environ deux ans après sa libération, la révolution n'était venue renverser « l'édifice monstrueux de l'oligarchie bernoise » et remplir son âme satisfaite des plus douces espérances.

Dans notre Vallée de Joux, ce fut seulement le 27 janvier 1798 que s'opéra la révolution ; la Société des amis de la Liberté qui siégeait au Brassus et dont faisait partie Philippe Berney, eut à lutter contre les émissaires et les partisans des Bernois ; le 5 mai 1798, cette société envoyait à la Chambre Administrative du Canton du Léman, sa profes-

sion de foi politique ; le 10 juin suivant, trois citoyennes du Brassus entraient dans la salle de cette association et présentaient à l'assemblée un drapeau façonné de leurs mains ; l'une d'entre elles prononça le discours suivant :

« Société de Frères et d'Amis, que forma l'amour de la Patrie et de la Liberté ! Recevez de nos mains cet étendard. Puissent ces trois couleurs, dont l'éclat réuni ravit tous nos cœurs, être à jamais le symbole de la réunion pour tous les Enfants de l'Helvétie, et le gage du bonheur commun. Société de Républicains, agréez l'offre sincère que nous vous faisons aujourd'hui, de nous occuper avec zèle de tout ce que vous voudrez bien confier à notre amour pour la Patrie.

» Nous viendrons toujours dans ce sanctuaire de l'Egalité, profiter de vos instructions républicaines ; l'ordre, la décence et le respect pour les mœurs que vous y faites régner, nous y invitent sans cesse.

» Pussions-nous tous ensemble former sous ce drapeau, une école de vertu et de patriotisme et vive la République ! »

Le 17 août 1798 pour la première fois, les citoyens actifs du Chenit étaient réunis autour de l'arbre de la liberté au Sentier, pour prêter en grande solennité le serment civique à la République Helvétique ; une grande foule de population assistait recueillie à cette cérémonie patriotique.

Cette grande solennité fut marquée d'avance par des craintes, on remarquait de l'agitation tendant à former deux partis que de méprisables perturbateurs cherchaient à exciter.

Deux jours avant la fête, un changement subit s'annonça par le rapprochement des personnes les plus opposées.

Le vendredi 17 août, au lever du soleil, une décharge de six boîtes invita le peuple à se préparer ; à dix heures, un cortège formé des habitants du Brassus arriva au Sentier.

Toute la population de la Commune fit ensuite un grand cercle autour de l'arbre de la liberté surmonté du drapeau ; alors un membre de la Société des amis de la Liberté prononça un discours de paix tendant à réunir toutes les opinions.

Alors, les citoyens actifs entrèrent dans le cercle où ils en formèrent un plus petit, on invita le peuple au silence et on fit l'appel nominal.

Cette opération terminée, toutes les personnes présentes se mirent tête nue pour écouter la lecture de la formule du serment prononcée à haute voix et ces mots « nous le jurons » partirent à l'instant de toutes les bouches, suivis de vive la République Helvétique.

Cette cérémonie fut suivie d'un banquet où de nombreux toasts et discours patriotiques furent prononcés.

Philippe Berney, connu par son patriotisme et son grand dévouement, avait été désigné pour faire partie comme député de l'assemblée provisoire représentative du Pays de Vaud ; il était présent à la séance du 16 février 1798, lorsque cette assemblée rendit un décret d'amnistie et réhabilitation formelle pour les délits commis par des Vaudois contre l'ancien Etat de Berne.

Satisfait et heureux de voir enfin sa patrie libre, Philippe Berney se retira modestement des affaires publiques pour s'occuper de ses devoirs de citoyen et de père de famille, plein de confiance en la sagesse des magistrats placés à la tête du peuple vaudois.

Il vécut dans cette heureuse tranquillité jusqu'en 1815, où quelques intrigants, ne sachant où exhaler la mauvaise humeur que leur causait l'issue des événements de cette époque, tentèrent de troubler son repas en essayant, par une pétition à la Municipalité du Chenit, basée sur la fameuse

sentence de l'ancienne justice d'Aubonne, de le faire priver de ses droits civiques.

Cette tentative fut déjouée par la dite Municipalité qui rendit un arrêt le 8 novembre 1815, reconnaissant Philippe Berney comme citoyen honorable ; déclarant que sa détention pour avoir dénoncé la fabrication de faux assignants n'était pas infamante et qu'en tout cas il était au bénéfice de l'amnistie rendue par décret de l'assemblée provisoire du Pays de Vaud du 16 février 1798, où le dit Berney a siégé en qualité de député.

En souvenir des événements qui ont libéré sa patrie, et admirateur de l'Acte de Médiation, ce brave citoyen a érigé sur sa propriété appelée encore aujourd'hui le « cabinet à Berney », une pierre commémorative portant sur une de ses faces : « 14 avril 1803 N. M. » (Napoléon médiateur) ; cette pierre a été classée au nombre des monuments historiques en 1909 ; dans le même endroit l'on remarque le lieu où Philippe Berney plaçait une cible pour s'exercer au tir ; en outre à côté de son ancienne maison existe encore un sapin de belle taille qu'il planta en souvenir des événements de 1798.

Par son activité, son exemple de patriotisme, ses exhortations au peuple, pendant les événements de 1798 à 1803, Philippe Berney a bien mérité du peuple vaudois et il est juste que des sentiments de reconnaissance s'élèvent en son souvenir, car la génération actuelle ne verra dans son acte de dénonciation de 1794 qu'un acte de courage et de justice, lors même que cet acte avait produit du déplaisir aux Bernois.

Orient, août 1925.

Ernest CAPT, municipal.
